



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chimie

Question écrite n° 892

Texte de la question

M. André Gérin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de Rhône-Poulenc Belle Etoile, situé à Saint-Fons dans le département du Rhône. Cet établissement, qui compte 800 salariés, et qui constitue la seule unité française de fabrication de la matière première de polyester est en vente. Or, le groupe Rhône-Poulenc ne peut assurer que 62 % du marché national. La qualité du produit fabriqué hisse cette unité stratégique en termes de compétitivité au meilleur niveau européen. Cette vente aurait des conséquences sur les unités voisines, le nylon, le tergal et sur l'activité économique, commerciale locale. L'emploi industriel régresserait dangereusement. Le site pétrochimique de Feyzin - Saint-Fons a trop souffert des choix financiers et de délocalisation qui les accompagnent. Les organisations syndicales font des propositions de modernisation, d'embauches, de fabrications à haute valeur ajoutée. Le comité d'entreprise a fait usage du droit d'alerte. Il lui demande de stopper la procédure de vente de l'unité polyester afin de pérenniser et de favoriser le développement de l'emploi industriel et de recherche sur ce site intégré au bassin d'emploi pétrochimique. La France a besoin d'un groupe chimique généraliste. Il lui demande également ce qu'entend faire le Gouvernement pour que Rhône-Poulenc, qui en a les compétences et les moyens, assure cette responsabilité.

Texte de la réponse

La question posée évoque la décision du groupe Rhône-Poulenc de faire évoluer les activités industrielles de la société Rhône-Poulenc Belle-Etoile (site de Saint-Fons dans le département du Rhône), en arrêtant la production de polyester et en développant celle de polyamide. Le marché mondial du polyester a connu un vif développement ces dernières années, particulièrement en Asie, où des investissements importants de production ont été réalisés. Ces investissements ont entraîné des surcapacités notoires au niveau mondial, et la compétitivité de sites de petite taille ou utilisant une matière première plus coûteuse (diméthylterephthalate) que les concurrents (acide téréphthalique pur) a fortement chuté. C'est en particulier le cas de l'unité de production de polyester de Saint-Fons d'après les indications fournies par l'entreprise. Ce n'est d'ailleurs pas un phénomène unique puisque deux autres acteurs européens ICI (en totalité) et Hoechst (en partie) ont décidé de se désengager de ce marché. Par contre, le marché du polyamide qui, certes, croît plus faiblement mais plus régulièrement, est basé sur des consommations et des productions mieux réparties géographiquement. La position concurrentielle de Rhône-Poulenc y semble bien meilleure face aux autres grands groupes mondiaux. Rhône-Poulenc a donc décidé de spécialiser le site de Belle Etoile dans la production de polyamide, qui représente déjà près de 60 % de son chiffre d'affaires, en y réalisant des investissements importants. D'autre part, un dialogue social a été initié afin de trouver les solutions les plus adaptées pour les cent trente emplois concernés par cet arrêt de production. En ce qui concerne la question plus générale relative à la chimie, plusieurs opérateurs industriels interviennent en France : des filiales de grands groupes français ou internationaux ainsi que des PME. Le groupe Rhône-Poulenc, quant à lui, a décidé, depuis quelques années, d'axer sa stratégie sur la chimie de spécialités et de service à haute valeur ajoutée et de regrouper cette activité avec son département Fibres et Polymères au sein d'une nouvelle société, Rhodia, dont la constitution devrait

permettre de modifier favorablement les éléments du bilan de cette activité, afin d'être au même niveau de compétitivité que les autres grands producteurs mondiaux.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 892

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2287

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4490